



EQUAL LEGAL AID

Rapport d'activité
janvier - juin 2022

Table des matières

Faits marquants 2022	3
Le contexte de notre action	5
Notre action en 2022	7
Données démographiques	10
Immersion dans notre action	11
Activités de sensibilisation et plaidoyer	14
Quelques nouvelles de l'association	15
Quelques retours de nos bénéficiaires	18
Situation financière en 2022	19
Rapport financier	20

Rapport rédigé par Juliette Malfaisan et Juliette Tassy

Faits marquants 2022

En Grèce et en Europe

15 février 2022

En Grèce, la liste des pays d'origine sûrs est mise à jour par une décision conjointe du ministre des migrations et de l'asile Notis Mitarakis et du ministre suppléant des affaires étrangères Miltiadis Varvitsiotis. En particulier, sur recommandation du Service de l'asile, l'Égypte, le Népal et le Bénin sont ajoutés à la liste. Parallèlement, le Ghana, le Sénégal, le Togo, la Gambie, le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Albanie, la Géorgie, l'Ukraine, l'Inde, l'Arménie, le Pakistan et le Bangladesh conservent leur statut de pays d'origine sûr. Le nombre total de pays d'origine sûrs figurant sur la liste s'élève désormais à dix-sept.

22 février 2022

Le Gouvernement grec annonce la diminution des places de logement disponibles au sein du programme ESTIA II à partir du 16 avril 2022. Les places seront limitées à 10 000 sur les 27 000 disponibles en 2021, dans la perspective d'un achèvement du programme d'ici la fin de l'année 2022. Cette décision va avoir des conséquences désastreuses et précipiter à la rue des familles entières, sans compter une régression évidente en terme d'intégration.

26 avril 2022

Le Conseil des droits de l'Homme des Nations Unies publie un rapport sur les violations des droits humains aux frontières (à la rédaction duquel ELA a pu contribuer), dans lequel sont examinés les développements récents en matière de migration et de gouvernance des frontières, et leurs impacts sur les droits humains des personnes migrantes.

Le rapporteur déplore notamment la tendance regrettable à la légitimation des refoulements aux frontières et critique la généralisation du concept de pays tiers sûrs. Il se dit enfin préoccupé par « l'augmentation importante du nombre de personnes empêchées d'entrer sur le territoire grec, dans le cadre de la stratégie déclarée des autorités ».

28 avril 2022

Fabrice Leggeri, le directeur de Frontex, l'Agence européenne de garde-frontières, remet sa démission après les révélations fracassantes de nombreux journaux européens sur les pratiques contestables de l'agence sous sa direction. A ces critiques s'ajoute une enquête de l'Office de lutte antifraude de l'UE portant notamment sur des cas de refoulements illégaux aux frontières. L'enquête révèle que Frontex a été impliquée dans le refoulement d'« au moins 957 demandeurs d'asile en mer Égée entre mars 2020 et septembre 2021 ».

Cette démission intervient dans un contexte de renforcement et militarisation de l'Agence européenne de garde-frontières dont le budget a considérablement augmenté, passant de 143 à 543 millions d'euros de 2015 à 2021. Le personnel de l'agence devrait atteindre 10 000 personnes d'ici 2027.

10 juin 2022

Le parlement grec adopte la loi 4939/2022 emportant codification des dispositions législatives en matière de réception, des régimes de protection internationale et subsidiaire. Présentée comme une codification à droit constant, la loi a fait l'objet d'une procédure d'adoption accélérée, sans examen approfondi et public de ses dispositions. Or, elle introduit des changements significatifs au régime juridique en vigueur. L'adoption accélérée de cette loi sans débat public est dénoncée par de nombreux professionnels du droit et défenseurs des droits des personnes migrantes, ainsi que par les acteurs de la société civile grecque.

Un an après le 7 juin 2021

Le 7 juin 2021, le gouvernement grec déclarait la Turquie comme un pays tiers sûr pour les personnes de nationalité afghane, syrienne, somalienne, pakistanaise et bangladaise avec pour conséquences de les soumettre à une procédure dite « d'admissibilité » en vue de faciliter les renvois vers la Turquie sans examen au fond des demandes.

Les ressortissants afghans, syriens et somaliens constituant le plus gros contingent de demandeurs d'asile en Grèce, avec des taux d'octroi de la protection internationale très élevés (et pour cause !), cette décision a pour effet de restreindre de facto l'accès à l'asile pour 65% des demandeurs. Or la Turquie ne cesse de rappeler qu'elle n'acceptera aucun retour de la Grèce tant que seront pratiqués en masse les refoulements illégaux aux frontières. Ce sont in fine les demandeurs d'asile qui paient le prix de cette impasse politique, avec des taux de rejet très élevés et les conséquences désastreuses que l'on connaît sur les conditions de (sur)vie : les demandeurs rejetés comme étant inadmissibles sont bloqués sur le territoire grec pour une durée indéterminée, sans papier, bien souvent sans-abri, et sans possibilité de faire valoir leur droit.

Un an après son adoption, ELA et 39 autres organisations demandent l'abrogation immédiate de cette décision intolérable via une pétition en ligne. Un mois seulement après son lancement, la pétition a reçu le soutien de plus d'un millier de personnes et organisations issues de toute l'Europe. Le député européen Damien Carême l'a également cosignée.

Le contexte de notre action

Un contexte d'intervention de plus en plus dégradé

Pour la première fois depuis le lancement du projet-pilote en septembre 2020, notre association a pu reprendre une activité « normale » pendant la première partie de l'année 2022. Les restrictions liées à la pandémie ont été allégées puis progressivement levées, permettant à notre équipe de fonctionner - presque - normalement, tout en maintenant les gestes barrières et les mesures préventives en place. Notre équipe a pu rencontrer ses bénéficiaires en personne, se rendre aux bureaux d'asile et à la Cour d'Appel, ou encore organiser et participer à des activités dites de proximité de façon ininterrompue pendant toute la période considérée. Cette évolution positive est à saluer : nos échanges avec les bénéficiaires en ont été enrichis, de même que notre action.

En revanche, la situation des droits humains en Grèce (et surtout des droits des personnes déplacées et ceux qui les défendent) ne cesse de se dégrader : le gouvernement Nouvelle Démocratie est particulièrement hostile et multiplie les attaques contre les personnes déplacées et leurs défenseurs. Cette détérioration n'a pas échappé à la communauté internationale : la Grèce a été épinglée par exemple pour la dégradation de la liberté de la presse et déclassée dans l'index international de l'état de droit. Le rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'Homme des migrants a dénoncé la politique de refoulements illégaux pratiqués par la Grèce dans son récent rapport, paru en avril. Quelques semaines plus tard, c'est la rapporteure spéciale de l'ONU sur la situation des défenseurs des droits de l'Homme qui dénonçait à son tour « l'effet suffoquant de la politique migratoire du gouvernement grec sur la société civile » dans un communiqué de presse.

Une érosion très marquée des droits des personnes déplacées

Depuis son élection en juillet 2019, le gouvernement n'a eu de cesse de durcir le régime juridique de l'asile avec l'adoption de multiples lois, règlements et circulaires. Au cours des 12 derniers mois, trois mesures en particulier ont impacté notre action :

- l'extension de la procédure d'admissibilité aux afghans, syriens, somaliens, bangladais et pakistanais le 7 juin 2021, qui a pour effet de restreindre considérablement l'accès à l'asile pour les personnes de ces cinq nationalités, alors qu'en parallèle, aucun retour n'a eu lieu vers la Turquie depuis mars 2020 ;
- la suspension définitive du service de dépôt des demandes d'asile en ligne (sur l'application Skype) le 22 novembre 2021 : avec cette circulaire particulièrement controversée, le Ministère des Migrations a *de facto* suspendu le dépôt de nouvelles demandes d'asile sur le continent grec, en violation directe du droit européen et international. A l'heure de la rédaction de ce rapport, il est toujours pratiquement impossible de déposer une demande d'asile sur le territoire grec ;
- l'annonce de la fermeture définitive du programme d'hébergement ESTIA II dont il est attendu qu'elle précipitera à la rue des milliers de demandeurs d'asile d'ici à la fin de l'année 2022.

À ces trois mesures phares s'ajoute une myriade d'autres, qu'il est difficile de condenser en quelques lignes : multiplication des obstacles procéduraux, « monétarisation » de la procédure d'asile avec la création de taxes et frais de procédure en tout genre, augmentation des décisions de rejet, etc. Résultat : nous assistons en Grèce à une inquiétante érosion des droits des personnes exilées que rien ne semble freiner, pas même les injonctions multiples de la Cour Européenne des Droits de l'Homme.

L'exacerbation des violences institutionnelles et policières

A l'offensive « juridique » s'ajoute en trame de fond des méthodes grossières et meurtrières dont l'objectif est évident : faire baisser à tout prix les chiffres de la migration, ce dont le gouvernement grec se targue à tout-va.

Tous les moyens sont bons pour atteindre cet objectif : harcèlement des demandeurs d'asile par les autorités (et notamment multiplication des contrôles au faciès et des « opérations-balai » dans les quartiers habités par les personnes étrangères), encampement progressif dans de véritables prisons dystopiques, acharnement administratif, expulsion à la chaîne, mesures coercitives à l'encontre des activistes et défenseurs des droits des migrants, et enfin, militarisation extrême de la frontière avec la Turquie et refoulements illégaux en masse, dénoncés encore récemment par une enquête fracassante publiée par les journaux Le Monde, The Guardian, et Der Spiegel.

Les violences institutionnelles et policières atteignent leur paroxysme en Grèce et un climat de peur s'est insinué dans les communautés migrantes et la société civile.

Moins de demandes d'asile, moins de droits

Sinistre performance du gouvernement, très peu de nouvelles demandes d'asile ont été enregistrées en Grèce sur les 12 derniers mois. Et pour cause : quand bien même une personne franchirait la frontière sans être refoulée, encore faut-il pouvoir *demande* l'asile, ce qui est pratiquement impossible depuis novembre 2021. Au demeurant, et au gré des réformes successives du gouvernement, l'assistance d'un avocat est devenue indispensable à quasiment tous les stades de la procédure, faute de quoi le demandeur est complètement démuné et impuissant à faire valoir ses droits. Or cela ne va pas de soi : outre le coût prohibitif du recours à un avocat privé pour une personne sans ressource, le nombre d'avocats du secteur pro bono est aussi insuffisant à couvrir les besoins (pour une vision d'ensemble de l'accès à l'assistance juridique dans le nord de la Grèce, consulter notre [rapport](#) paru en janvier 2022).

Un champ d'intervention élargi

Prenant acte de l'altération de notre contexte d'intervention, nous avons opéré depuis 2021 un glissement dans nos méthodes de travail afin de nous adapter à des besoins en mutation. Si par exemple les nouvelles demandes d'asile sont peu fréquentes, les décisions de rejet sont légion, même parmi les communautés qui bénéficiaient autrefois de taux d'octroi de la protection internationale plutôt élevés. Cette adaptation intervient à différents niveaux :

- dans nos ressources humaines avec le recrutement d'une 3ème avocate grecque en février 2022 ;
- dans nos finances qui comprennent dorénavant un budget dédié aux frais de procédures ;
- dans nos interactions avec les autres projets d'aide juridique et avocats pro bono ;
- dans nos outils de suivi des dossiers, ceux-ci étant de plus en plus longs et complexes.

Par comparaison avec la même période en 2021, nous constatons une progression de 90% de nos activités en terme de bénéficiaires et dossiers soutenus, consultations et procédures prises en charge sur les 6 premiers mois de l'année. Cette progression résulte principalement de l'adjonction de procédures contentieuses à notre champ d'intervention. Nous espérons par ce biais participer à l'édification d'une jurisprudence favorable ou en tout cas plus protectrice des droits des personnes exilées. Le contentieux stratégique apparaît désormais comme le dernier recours à notre portée pour faire respecter les conventions internationales et européennes et protéger les droits des personnes exilées.

L'affirmation d'ELA dans le contexte local

Depuis le lancement du projet-pilote en 2020, l'association a connu un développement très rapide. Cette année, ELA est aussi devenu un acteur important au niveau local :

- d'abord grâce à son champ d'intervention élargi : ELA est l'une des rares structures à ne pas filtrer les demandes d'assistance juridique par le genre, l'âge ou l'orientation sexuelle. Notre association dispose à ce jour du champ d'intervention le plus large à Thessalonique en matière d'asile ;
- ensuite, à la faveur de son équipe relativement importante et mixte, composée à la fois d'avocats grecs et internationaux lui conférant adaptabilité, crédibilité et sérieux ;
- enfin, par le déblocage d'un budget dédié au contentieux.

Ces trois spécificités font d'ELA une structure à part dans le paysage associatif local, dont on prend la mesure au nombre important de demandes de prise en charge enregistrées ces 6 derniers mois. Ces demandes, très ciblées, viennent confirmer le besoin d'assistance juridique au stade contentieux de la procédure. Il était apparu très clairement à notre équipe à l'occasion du sondage sur l'accès à l'aide juridique fin 2021, mais aussi lors de nos échanges avec les structures partenaires et bien sûr dans l'analyse du contexte politique et légal. C'est là notre positionnement stratégique en 2022, dont nous espérons qu'il nous permettra non seulement de défendre les individus que nous assistons mais aussi l'esprit et la lettre des conventions internationales, quotidiennement bafouées.

Juliette Malfaisan
Directrice d'Equal Legal Aid



Notre action en 2022

366



bénéficiaires
accompagnés

181



dossiers
soutenus

375



consultations
juridiques offertes

7

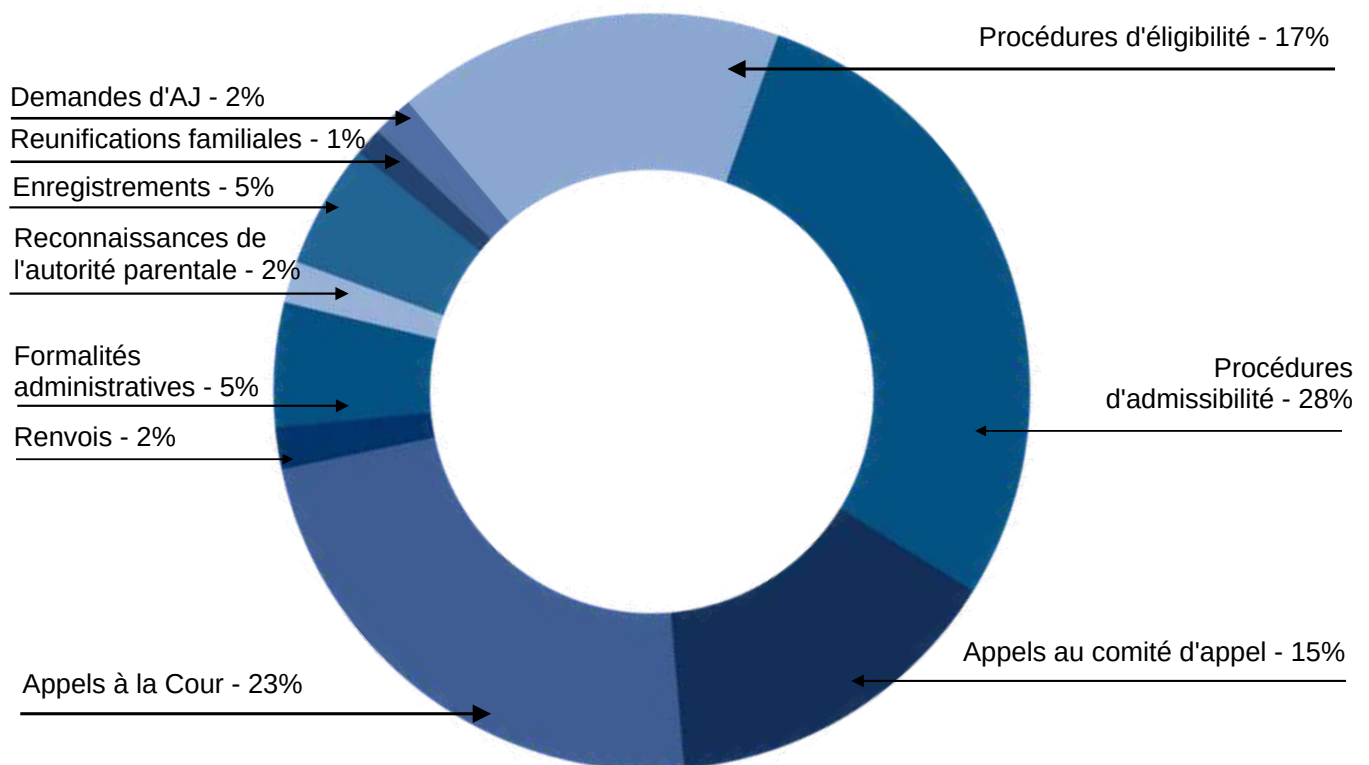


avocat.e.s/juristes
déployé.e.s

En 2022, ELA continue de mettre en oeuvre son projet d'aide juridique aux personnes exilées tel que l'association le fait depuis septembre 2020. De janvier à juin 2022, grâce à une équipe et des moyens renforcés, l'association a pu accompagner **366 bénéficiaires**, soutenir **181 dossiers**, fournir **375 consultations individuelles** dont **74 sessions de préparation à l'entretien**.

L'équipe juridique d'ELA a compté durant cette période **3 avocates grecques**, **1 avocate/coordinatrice de projet** et **3 avocat.e.s/juristes volontaires**.

Grâce à l'élargissement du champ d'intervention de notre structure, notre équipe a pu prendre en charge **169 procédures** ces 6 derniers mois, réparties à toutes les étapes de la demande d'asile, de l'enregistrement de la demande aux appels à la Cour. Proposer un accompagnement complet, tout au long de la demande d'asile, même en cas de rejet, est un atout majeur du projet. Les procédures prises en charge se répartissent de la façon suivante :



Préparations aux entretiens d'admissibilité et d'éligibilité

Durant la période couverte par ce rapport, notre équipe juridique a pris en charge **28 procédures d'admissibilité** et effectué **22 sessions de préparation à l'entretien d'admissibilité**. Sur les 28 procédures suivies, 1 seule est toujours en cours. Parmi les procédures ayant abouti, **72% ont été jugées admissibles** et 28% ont été rejetées pour inadmissibilité. La plupart des procédures jugées admissibles a ensuite été suivie par notre équipe dans le cadre de procédures d'éligibilité.

En outre, notre équipe juridique a pris en charge **48 procédures d'éligibilité** et effectué **52 sessions de préparation à l'entretien d'admissibilité**. Sur les procédures suivies, 12 sont toujours en cours. Parmi les procédures ayant abouti, **71% ont reçu une décision positive** et 29% ont fait l'objet d'une décision de rejet.

Appels quasi-judiciaires au comité d'appel à Athènes

De janvier à juin 2022, notre équipe a déposé **25 appels** quasi-judiciaires (ou de 1ère instance) au comité d'appel d'Athènes. 15 d'entre eux sont toujours pendants. **Tous les appels dont on connaît l'issue ont reçu une décision négative**. En effet, le taux de décisions positives en appel est seulement de 4% en Grèce. Pourtant, il s'agit d'une étape obligée pour pouvoir ensuite présenter le dossier à la Cour d'Appel et, peut-être, faire jurisprudence. Il convient de noter que cette procédure est (à ce jour) gratuite.

Appels à la cour et représentation devant les tribunaux

Sur la même période, notre équipe a accompagné **26 requêtes en annulation** qui sont toujours pendantes à la cour administrative d'appel.

Ces requêtes au fond s'accompagnent de demandes en référé : **13 demandes de mesures provisoires** ont ainsi été déposées sur la période, dont 3 sont toujours en cours. Ces demandes en référé permettent de contester la déportation du demandeur et d'obtenir un titre de séjour jusqu'à ce qu'une décision au fond soit rendue par la cour dans le cadre de la requête en annulation. A ce jour, **toutes les demandes en référé déposées par l'association ont reçu une décision positive**.

Notre équipe a également représenté ses bénéficiaires à la cour dans des procédures de reconnaissance de l'autorité parentale (notamment en cas de séparation, divorce ou décès du conjoint) permettant aux parents seuls d'obtenir un titre de séjour pour leurs enfants. Nous avons aussi déposé des demandes d'octroi de l'aide judiciaire à la cour pour les dossiers contentieux que nous n'avons pas la capacité de soutenir. Enfin, l'ensemble de ces procédures s'accompagnent de formalités administratives, dépôts de mémoires et plaidoiries.

Pour plus de détails sur les procédures que nous suivons, veuillez consulter notre [rapport annuel 2021](#). Un schéma de la procédure d'asile en Grèce y est notamment disponible.



*De gauche à droite: Eleni, Statha et Athina, les trois avocates grecques travaillant au sein d'ELA, mai 2022.
Crédit photo: Claire Didisheim*

Activités de proximité

L'association consacre une part importante de son intervention aux activités de proximité, c'est-à-dire aux permanences et maraudes juridiques ainsi qu'aux outils de contact en ligne. Ces activités sont conçues et animées dans l'objectif de faciliter les échanges avec les bénéficiaires (et les partenaires). Sur un territoire comme celui de la Grèce du nord, il peut être difficile pour les personnes de se déplacer d'un camp isolé au centre-ville de Thessalonique où se trouve la plupart des associations. Outre le coût prohibitif des transports, l'état de santé, les circonstances familiales particulières ou le risque de refoulement illégal sont autant de facteurs pouvant entraver les déplacements et la prise de contact.

16

permanences juridiques

De janvier à juin 2022, notre équipe s'est régulièrement rendue à Diavata (20min du centre-ville), Polykastro (1h de Thessalonique) et Katerini (1h de Thessalonique) pour réaliser des permanences juridiques au sein des centres communautaires de nos partenaires. Ces trois centres sont localisés à proximité de camps de réfugiés. Les permanences juridiques ont lieu en moyenne une fois par semaine. Pendant ces permanences, notre équipe répond aux nouvelles demandes et assure le suivi des bénéficiaires de l'association. Notre équipe s'est aussi rendue à Kavala (2h de Thessalonique) et à Lagkadikia (45min de Thessalonique) pour répondre à des besoins occasionnels.

Notre équipe participe chaque semaine à une distribution alimentaire dans la banlieue de Thessalonique, pour y fournir des conseils juridiques. Prodiguer une assistance à ce point de rencontre spécifique est essentiel : cela permet à une communauté exclue d'accéder à l'information, en particulier les demandeurs d'asile nouvellement arrivés et les personnes dont la demande a été rejetée. Pour ces demandeurs sans papiers, se rendre au centre-ville est dangereux : le risque d'arrestation, de détention arbitraire et de refoulement illégal y est très élevé. Les maraudes sont l'occasion d'identifier les cas urgents nécessitant une prise en charge immédiate.

23

maraudes juridiques

74

demandes sur la hotline

Depuis le lancement du projet, ELA dispose d'une hotline dédiée aux personnes exilées souhaitant solliciter une assistance juridique, du lundi au vendredi, de 9h à 18h. Les demandeurs d'asile peuvent s'y entretenir directement avec un membre de notre équipe, au besoin avec l'assistance d'un interprète. Après une première évaluation, le dossier est attribué à un.e avocat.e pour la suite de sa prise en charge. Ayant constaté une augmentation des demandes sur notre hotline, nous avons mis en place un outil de suivi en mars 2022.

De mars à juin 2022, nous avons reçu 74 demandes d'assistance juridique de demandeurs d'asile originaires principalement d'Afghanistan (23%), de Syrie (19%), d'Irak (12%) et du Kurdistan (7%). La plupart de ces demandes ont donné lieu à une prise en charge sur le long terme par notre équipe. Il convient de noter que ces demandes entrent pour la plupart exactement dans le champ d'intervention de l'association, démontrant une bonne compréhension et visibilité de notre action au sein des communautés.

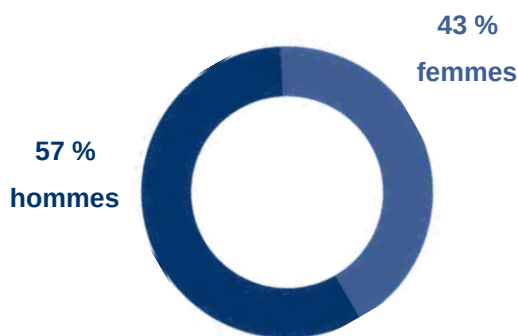
Pour faciliter et cadrer les échanges avec les structures de la région, nous avons mis en place un formulaire de renvoi, accessible en anglais sur le site internet de l'association depuis début janvier 2022. En 6 mois, nous avons reçu 41 demandes de prise en charge, émanant principalement de 9 organisations internationales et locales. Nous avons pris en charge 73% des dossiers renvoyés, la plupart des renvois concernant des appels de 1ère instance (15%) et 2ème instance (39%) ainsi que des préparations aux entretiens (17%). Notre équipe a malheureusement été contrainte de refuser 11 demandes de renvoi, qui concernaient des appels de 2ème instance. En effet, notre budget dédié aux procédures contentieuses à la Cour Administrative d'Appel ainsi que notre effectif ne nous permettent pas actuellement de soutenir l'ensemble des demandes qui nous sont soumises.

41

demandes de renvois

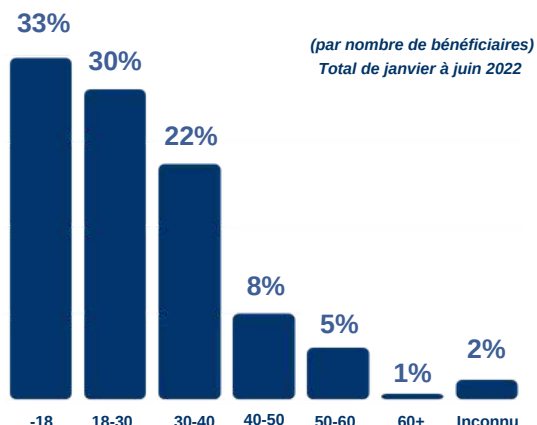
Données démographiques

GENRE



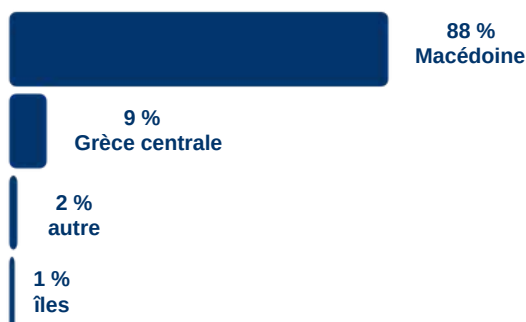
(par nombre de bénéficiaires)
Total de janvier à juin 2022

ÂGE

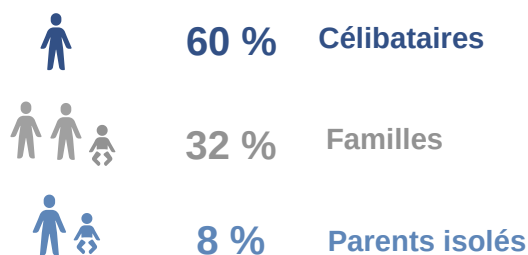


(par nombre de bénéficiaires)
Total de janvier à juin 2022

LOCALISATION EN GRÈCE

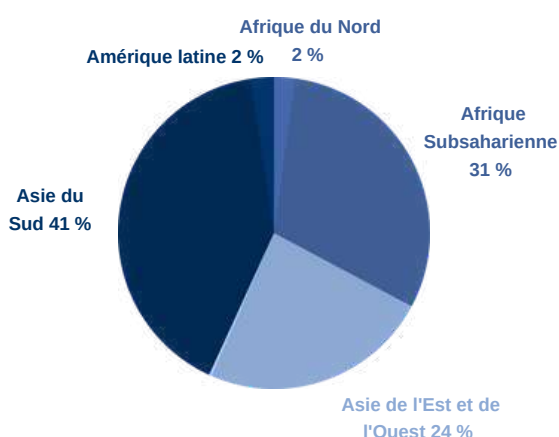


STATUT FAMILIAL



(par nombre de dossiers)
Total de janvier à juin 2022

28 PAYS D'ORIGINE



TOP 5 DES PAYS D'ORIGINE

1. Afghanistan - 27 %
2. Irak - 10%
3. Pakistan - 9 %
4. Syrie - 9 %
5. RD Congo - 9 %

(par nombre de bénéficiaires)
Total de janvier à juin 2022

19 LANGUES PARLÉES

31% farsi/dari
17% arabe
15% français

8% ourdou
7% anglais
5% pashto
4% sorani
3% somali
2% espagnol

2% Kermanji
2% turc
5% autres (pashto, bengali, pourra, soninké, mandarin, cousais, hindi et autres)

(par nombre de bénéficiaires)
Total de janvier à juin 2022

Immersion dans notre action

« Eteri* est originaire de Côte d'Ivoire. À l'âge de 21 ans, elle a été forcée par sa famille à subir une mutilation génitale féminine (MGF) comme le veut la tradition de sa tribu (Yakuba). En raison des mauvaises conditions dans lesquelles cette opération a été réalisée, elle a contracté le VIH/sida. Lorsque sa famille et sa tribu l'ont appris, elle a été stigmatisée, discriminée et marginalisée. Elle ne pouvait pas travailler et a perdu tout son réseau de soutien. Elle a quitté son pays par crainte de subir des persécutions, comme peuvent en subir les femmes séropositives en Côte d'Ivoire. Les femmes séropositives constituent en outre un « groupe social » à part entière au sens de la Convention sur les réfugiés. Eteri est venue en Grèce pour y demander une protection internationale. ELA l'a assistée pendant la procédure, en la préparant d'abord à son entretien de demande d'asile et, plus tard, après qu'elle ait reçu une décision de rejet. Tout en reconnaissant qu'elle était effectivement victime de mutilation génitale féminine et de marginalisation en tant que femme séropositive, les autorités de l'asile ont estimé que les événements auxquels elle faisait référence n'étaient pas suffisamment graves pour constituer un traitement inhumain ou dégradant. Nous avons fait appel de cette décision qui, selon nous, ne reflète pas la gravité et l'intensité des menaces qu'a pu subir Eteri dans son pays d'origine. »



Athina Kalogridi
Avocate au sein d'ELA depuis octobre 2021

« En février 2022, un groupe de ressortissants cubains a contacté ELA pour solliciter une assistance juridique. Ils ont fui Cuba après avoir été contraints de réprimer violemment des manifestations pacifiques. Ils ont parcouru près de 10 000 kilomètres de Cuba vers la Russie, pour atteindre ensuite la Grèce et y demander protection. Certains d'entre eux ont été transportés par les passeurs jusqu'à la frontière grecque, tandis que d'autres ont marché pendant des jours à travers la Serbie et la Macédoine du Nord. Ils ont été appréhendés par la police grecque à la frontière puis détenus pendant des mois. Ils n'ont pas été informés de leurs droits et leurs téléphones portables leur ont été confisqués. Sans interprète, ils n'ont pas compris leur statut juridique ni la raison de leur détention prolongée. ELA a fait valoir leurs droits et les a notamment aidés à préparer leurs entretiens de demande d'asile. Malheureusement, leurs demandes ont été rejetées au motif que la Macédoine du Nord serait un pays sûr pour eux. En effet, depuis le 20 décembre 2021, le gouvernement grec considère la Macédoine du Nord comme un pays tiers sûr pour les personnes qui y ont « transité » avant de demander protection en Grèce. En l'occurrence, les autorités de l'asile grecques n'ont même pas entendu les raisons ayant contraint ces demandeurs à quitter Cuba. Nous avons fait appel de ces rejets, demandant à ce que leurs demandes d'asile soient dûment examinées par les autorités grecques. »

Matteo Russo
Juriste volontaire au sein d'ELA depuis février 2022



« Myriam* est une jeune mère de nationalité pakistanaise. Elle a contacté ELA une première fois en mars dernier mais après une première évaluation, nous comprenons qu'elle est déjà accompagnée par un avocat et notre déontologie nous astreint à ne pas intervenir dans ces circonstances. Myriam nous recontacte en juin suite à un second rejet de sa demande d'asile et alors qu'elle est également enjointe de quitter le logement qu'elle occupe. Elle est désormais dépourvue d'avocat. Nous l'avons rencontrée dans nos bureaux avec l'aide d'un interprète ourdou. Ce rendez-vous nous a permis de créer un lien de confiance avec cette femme et ses deux enfants, âgés de 3 et 1 an. Nous lui avons expliqué les motifs des décisions de rejet dont elle a fait l'objet et les étapes à venir. Myriam va devoir rencontrer des médecins afin d'obtenir les preuves nécessaires pour étayer sa très grande vulnérabilité. L'objectif est en effet de pouvoir déposer une demande de réexamen qui serait cette fois évaluée correctement et à l'aune de ces éléments. Notre accompagnement ne fait que commencer mais est d'ores et déjà capital : grâce à notre prise en charge, Myriam peut à nouveau accéder à certains services de base comme obtenir de la nourriture et des couches pour ses enfants. »



Domitille Nicolet

Avocate/coordinatrice de projet au sein d'ELA depuis septembre 2020

« Ali* et sa famille sont des Afghans de la tribu des Hazara. Il y a plusieurs décennies, ils ont été contraints de fuir l'Afghanistan pour se réfugier en Iran, afin d'échapper aux persécutions des talibans. En 2019, avec ses deux enfants mineurs, sa mère âgée et son frère ayant des besoins spécifiques, Ali a dû fuir l'Iran en raison de la discrimination et des mauvais traitements croissants dont ils faisaient l'objet en tant que réfugiés afghans. Ils sont allés en Turquie à pied, où ils ont été expulsés deux fois vers l'Iran. Au total, ils sont restés 6 mois en Turquie et ont été arrêtés plusieurs fois sans jamais obtenir de protection internationale, malgré leur besoin évident. À chaque arrestation, la police turque ordonnait leur expulsion en Afghanistan. Étant sans papier, Ali et ses proches ne pouvaient ni exercer leurs droits ni subvenir à leurs besoins primaires. Après 8 tentatives, la famille a finalement pu entrer en Grèce en mars 2020 et y demander une protection internationale. Ils ont enfin pu accéder aux services élémentaires : logement, éducation pour les enfants, soins de santé et emploi. Malheureusement, la demande de protection internationale de la famille a été rejetée comme irrecevable en août 2021. Les autorités grecques de l'asile ont considéré la Turquie comme un pays tiers sûr pour eux et ont ordonné leur réadmission. À ELA, nous avons fait appel de cette décision qui a des conséquences désastreuses sur leur vie : elle les prive de leurs droits, les laisse dans un flou juridique, sans-papiers et sans-abri, la Turquie n'ayant accepté aucune réadmission depuis 2 ans. Nous contestons également l'idée même que la Turquie soit un pays tiers sûr pour eux. »

Efstathia Laina

Avocate au sein d'ELA depuis juillet 2021



« Mary* est une femme de 27 ans originaire du Nigeria. Elle a quitté son pays en 2015 pour la Turquie après que sa vie a été menacée par des extrémistes religieux qui, selon elle, ont assassiné sa sœur. Elle est arrivée en Grèce en 2016 sur l'île de Lesbos. De son départ du Nigeria jusqu'à ce qu'elle demande l'asile en Grèce, Mary a été victime de trafic sexuel. La traite sexuelle peut se définir par l'exploitation sexuelle d'une personne à des fins commerciales, par l'usage de la force, la fraude ou la coercion par un trafiquant ou un passeur. Sous la pression et les menaces des trafiquants et auteurs des abus, Mary n'a pas mentionné ces éléments aux autorités grecques pendant sa procédure d'asile. Sa demande d'asile a été rejetée en 1ère et 2ème instance. Lorsqu'elle est entrée en contact avec ELA, Mary était sans-papiers depuis plus d'un an et encore plus vulnérable à toutes les formes d'abus. Elle s'est confiée à notre équipe et nous l'avons assistée afin de soumettre une nouvelle demande d'asile, étayée par les faits d'exploitation sexuelle dont elle avait été victime. Suite à la présentation de ces nouveaux éléments aux autorités, sa demande a été jugée recevable et examinée sur le fond. Mary a finalement été reconnue comme réfugiée en juin 2022 après 6 ans en Grèce et deux procédures d'asile. »



Eleni Papageorgiou
Avocate au sein d'ELA depuis février 2022

« Abbas* est originaire d'Irak. Il est arrivé en Grèce en 2016. Abbas a 56 ans, il souffre de diabète, d'hypertension et présente une masse sur la thyroïde. Sa demande d'asile a été rejetée en appel mais son dossier a été transmis par le Comité d'Appel au département des migrations. En effet, son état de santé très préoccupant (il doit subir une opération chirurgicale), couplé à la situation problématique en Irak, le rend éligible à un titre de séjour particulier, délivré pour raisons « humanitaires ». En attendant la délivrance de son permis de séjour, Abbas a reçu un permis provisoire. Puis, la pandémie COVID19 commence. Abbas prend contact avec ELA lors d'une maraude début 2022. Il veut comprendre pourquoi son permis provisoire n'est plus valide. Nous annonçons à Abbas qu'il ne pourra malheureusement jamais recevoir son titre de séjour : il aurait dû renouveler son permis provisoire, mais n'a jamais reçu le courrier l'en informant car il est sans-abri. Le délai de renouvellement est expiré depuis longtemps. Pire, le gouvernement grec a supprimé pendant la pandémie ce titre de séjour. Abbas devient sans-papiers. Il peut être arrêté et expulsé à tout moment. Sur le plan du droit, il n'y a aucun recours. Nous l'aidons à comprendre la situation et l'informons sur ses - maigres - options. Nous l'encourageons à soumettre une nouvelle demande d'asile, justifiée notamment par l'aggravation de ses problèmes de santé. Nous le renvoyons à une organisation médicale qui doit l'aider à obtenir des certificats médicaux récents. Nous le rencontrons tous les mardis pour tenter ensemble de joindre la ligne Skype du bureau d'asile et déposer sa demande de réexamen - sans succès jusqu'à présent, le service de l'asile étant toujours indisponible. »

Claire Didisheim
Juriste volontaire au sein d'ELA d'octobre 2021 à juin 2022



Activités de sensibilisation et plaidoyer

Publication de notre premier rapport sur l'accès à l'aide juridique

Entre juillet et décembre 2021, Equal Legal Aid a mené une enquête d'envergure sur l'accès à l'assistance juridique en Grèce du nord pour les personnes exilées. Le but de ce sondage était d'évaluer l'accès à l'aide juridique dans cette région, en interrogeant directement les personnes demandeuses d'asile. Nous avons cherché à savoir si elles avaient accès à une assistance juridique, sous quelle forme celle-ci leur était délivrée (avocat.e, juriste, bénévole international.e, etc.) et si elle correspondait à leurs besoins. Au total 180 témoignages ont été récoltés. De ce sondage il ressort que près d'une personne sur deux n'a jamais eu accès à une assistance juridique alors que 95% des personnes sondées l'estiment essentielle, nécessaire ou utile.

Dans notre rapport publié en janvier 2022, nous présentons les résultats du sondage et identifions les causes de ces difficultés d'accès. Nous proposons enfin des recommandations afin que l'assistance juridique soit accessible à tous et toutes.

La Grèce doit abroger la décision considérant la Turquie comme un pays sûr

ELA et 39 autres organisations actives dans l'Europe entière demandent l'abrogation immédiate de la décision ministérielle du 7 juin 2021, déclarant Turquie comme un pays tiers sûr pour les personnes de nationalité afghane, syrienne, somalienne, pakistanaise et bangladaise. Cette pétition, lancée le **7 juin 2022** a déjà recueilli plus de 1200 signatures.

Rendez-vous [ici](#) pour signer la pétition !

Réunion avec ASGI

En juin, notre équipe a reçu la délégation de l'Association for Juridical Studies on Migration (ASGI) dans le cadre d'une visite de terrain à Thessalonique. L'objet de cette visite consistait à poursuivre un travail de recherche juridique entrepris en 2016 et 2017 en Grèce, concernant les effets de l'accord UE-Turquie sur le système d'asile grec et ayant donné lieu à la publication de 4 études par l'ASGI. Un nouveau rapport est actuellement à l'étude. Les avocat.e.s de l'ASGI ont souhaité nous rencontrer afin d'enrichir leur connaissance et leur expertise en matière de procédures de détention et de réadmission, de procédures accélérées et aux frontières, de procédures d'admissibilité et de manière générale l'accès à l'asile.

Rencontres des avocats pro bono de Thessalonique

ELA a été à l'initiative de deux rencontres réunissant les avocat.e.s pro bono travaillant pour les structures de la région de Thessalonique, qui se sont déroulées dans les locaux de l'association en mars et juin 2022. Compte tenu des ressources (humaines et financières) limitées de nos structures, nous constatons en effet des besoins accrus de soutiens en appels, qui appellent à une meilleure coordination des acteurs juridiques entre eux. Ces rencontres sont aussi des forums d'échanges sur les pratiques, les difficultés rencontrées par les avocat.e.s, ainsi que de partage d'information, de stratégie et de jurisprudence.

En marge de ces discussions, ELA a commencé une cartographie des structures juridiques et de leurs capacités afin de mieux répartir les dossiers entre elles.

Seulement une quinzaine d'avocat.e.s travaillent à ce jour à titre pro bono à Thessalonique.



Rencontre avec les avocat.e.s pro bono de Thessalonique dans les locaux d'ELA, juin 2022
Crédit photo : Farhad Alizadeh

Quelques nouvelles de l'association

Consolidation des liens avec nos partenaires

La première partie de l'année 2022 a été marquée par le renforcement de nos liens avec de nombreux partenaires qui participent à et soutiennent notre projet.

De janvier à juin 2022, nous avons eu le plaisir de recevoir la visite de 3 de nos partenaires et soutiens : le **Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD)-Terre Solidaire**, le **cabinet d'avocat.e.s international DLA Piper** et le **Fonds pour les Droits Humains Mondiaux**. L'objectif de ces visites de terrain était de mieux comprendre le contexte de notre intervention et les défis que présente la zone du nord de la Grèce, et plus particulièrement l'accès des demandeurs d'asile à l'aide juridique. La visite du CCFD-Terre Solidaire intervenait d'ailleurs à l'issue d'une mission d'exploration organisée par Echanges et Partenariats et concrétisée par l'envoi d'une juriste bénévole, Maëlys Guillaume, au sein d'ELA d'octobre 2021 à mars 2022.



Conférence du Fonds pour les Droits Humains Mondiaux en Jordanie en mars 2022.

En mars, la directrice d'ELA, Juliette Malfaisan, a participé à une conférence régionale organisée en Jordanie par le Fonds pour les Droits Humains Mondiaux et portant sur **la situation et les droits des personnes déplacées dans la région euro-méditerranéenne**. Cet événement réunissait 14 structures associatives et non gouvernementales œuvrant en faveur des personnes déplacées en Jordanie, au Liban, en Turquie, en Grèce et dans les Balkans. Cette conférence aura été l'occasion de rencontres inspirantes, de débats et moments de réflexion sur l'accès aux droits en période de pandémie.

En mai, nous avons reçu la visite des étudiantes de **Science Po Paris** participant au **projet collectif** lancé en collaboration et à l'initiative d'ELA en octobre 2021. Le projet porte sur l'étude des obstacles liés à la dématérialisation de la procédure d'asile en Grèce. Encadrées par ELA, les étudiantes ont réalisé des recherches et conduit de nombreux entretiens avec des acteurs de la société civile grecque. Ce voyage de terrain venait clôturer 6 mois de travail intensif et a pu être organisé grâce au soutien du collectif de recherches Midi. Pendant les quelques jours passés à Thessalonique, Meredith, Lara et Christina ont pu approfondir et finaliser leur analyse en vue de la publication d'un rapport d'analyse en septembre 2022.

En juin, notre association a été récompensée dans le cadre d'un appel à projets organisé par le cabinet d'avocates Medici. Cet appel à projets visait à promouvoir les **initiatives associatives œuvrant contre les discriminations**. La remise des prix s'est tenue à Paris le 16 juin. Nous sommes très honorées et reconnaissantes que nos actions en faveur des droits des exilés obtiennent un tel soutien et remercions encore une fois le fonds Medici for Equality.



Remise du prix Medici for Equality à Paris le 16 juin 2022.

Formations

Formations pratiques à destinations des interprètes bénévoles

Farhad Alizadeh, médiateur culturel et interprète farsi/dari au sein d'ELA, a organisé et animé des formations à destination de notre équipe d'interprètes bénévoles afin de partager avec eux conseils et recommandations pratiques. Le rôle de l'interprète est absolument fondamental lors des consultations juridiques. Outre l'interprétation juridique en elle-même, l'interprète a aussi le rôle souvent délicat de rassurer et expliquer des notions complexes à nos bénéficiaires, ainsi que d'expliquer et combler les fossés linguistiques et culturels qui peuvent apparaître aux cours des consultations.

Formation pratique sur la demande d'aide juridique à destination des assistant.e.s sociaux d'un de nos partenaires

En avril, Athina Kalogridi, avocate au sein d'ELA, a dispensé une formation à destination des assistants sociaux d'un centre communautaire. Notre association n'étant pas en mesure de prendre en charge l'ensemble des demandes relatives à des appels de 2ème instance, nous avons souhaité recourir d'avantage à l'aide juridique gratuite qui peut être octroyée à la Cour d'appel. Cette aide est prodiguée à titre gratuit par des avocat.e.s du barreau local et financée par l'Etat grec. Elle est toutefois conditionnée par le niveau de ressources du demandeur et doit être accordée par le juge après qu'une demande officielle ait été déposée au secrétariat de la Cour. Cette demande, en langue grecque, est assez technique et chronophage, elle ne peut en aucun cas être remplie par le demandeur lui-même. En dépend pourtant l'accès à un.e avocat.e lorsqu'aucune association n'a la capacité humaine et financière de soutenir le dossier en appel. Afin d'alléger la charge de travail de notre équipe, nous avons souhaité proposer une formation pratique aux assistants sociaux des associations locales afin qu'ils puissent eux-mêmes rassembler les pièces nécessaires et procéder au dépôt de cette demande. Cette formation était donc la première - nous l'espérons - d'une longue série !

Formation pratique sur la situation en République Démocratique du Congo à destination de notre équipe

En mai, notre équipe a reçu une formation dédiée sur la situation géopolitique et sociale en République Démocratique du Congo. Cette formation était dispensée par une personne travaillant à Médecins Sans Frontières et un de nos interprètes de nationalité congolaise. En plus de fournir à notre équipe (et à celle de Mobile Info Team, invitée pour l'occasion) un état des lieux général sur la RDC, cette formation a été l'occasion d'interroger nos deux intervenants sur des problématiques plus spécifiques et en lien avec des cas soutenus par ELA, telle que la traite des femmes à des fins sexuelles par exemple.



Formation à destination des interprètes bénévoles d'ELA, mars 2022.
Crédit photo : Emy

Conférences

14 février 2022 : intervention « Les voix de l'invisible : témoignages de violations des droits de l'homme dans le nord de la Grèce »

En février, Statha Laina, avocate au sein d'ELA, était invitée à participer à cette conférence en ligne, organisée par les étudiants de Sciences Po Paris. Elle rassemblait un panel de demandeurs d'asile et réfugiés, d'artistes et de travailleurs humanitaires et activistes engagés dans le nord de la Grèce. Ils étaient invités à témoigner sur les violations des droits de l'Homme subies ou constatées. Cette conférence visait à faire la lumière sur la situation dans cette région, largement passée sous silence, et à amplifier les voix de ceux qui y vivent.

Conférence « Les professions judiciaires à l'épreuve de la crise d'accueil en Europe » organisée par l'association des masters Cultures et professions judiciaires de l'Université Jean Moulin Lyon 3

Domitille Nicolet a également participé en mars à une conférence en ligne avec Fanny Petit, attachée parlementaire. Cette conférence avait pour but de sensibiliser à la situation des demandeurs d'asile en Grèce et en Europe, et plus particulièrement de présenter le travail de l'association et des avocat.e.s qui la composent.

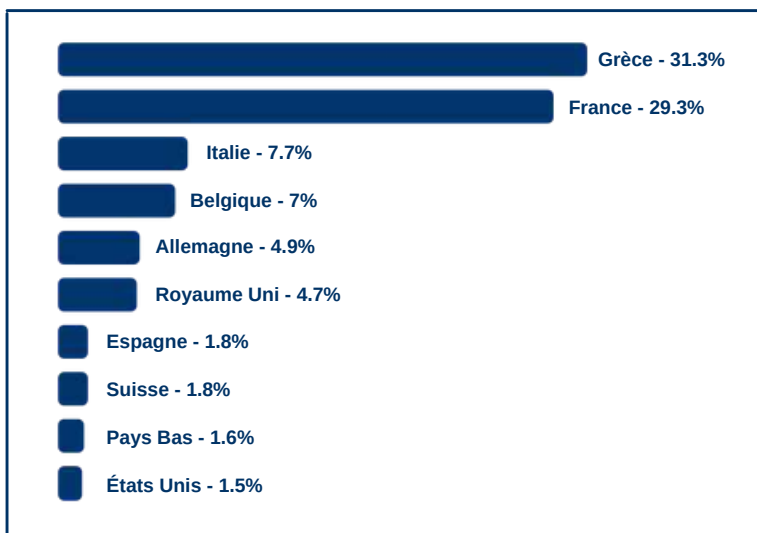
Renforcement de notre présence sur les réseaux sociaux

En 2022, ELA a continué à travailler sur sa présence et sur la visibilité de ses actions sur les réseaux sociaux.

Voici quelques résultats atteints notamment sur la plateforme Instagram: en un an, notre audience a augmenté de 63.9%, les visites sur notre profil ont augmenté de 107% et le nombre de personnes qui suivent le compte d'ELA a augmenté de 343%.

Il est également intéressant d'observer la répartition géographique de notre audience (graphique à droite).

Enfin, le taux d'ouverture de la newsletter bimestrielle d'ELA est de 50%.



Quelques retours de nos bénéficiaires

« J'ai terminé l'entretien et ma femme vient d'arriver pour l'entretien. Merci beaucoup de m'avoir aidé et de nous avoir fait savoir tout ce qui s'est passé pendant l'entretien. » ?

« J'ai reçu ma réponse aujourd'hui et j'ai été accepté pour 3 ans. Merci beaucoup, vous avez travaillé si dur pour moi. »

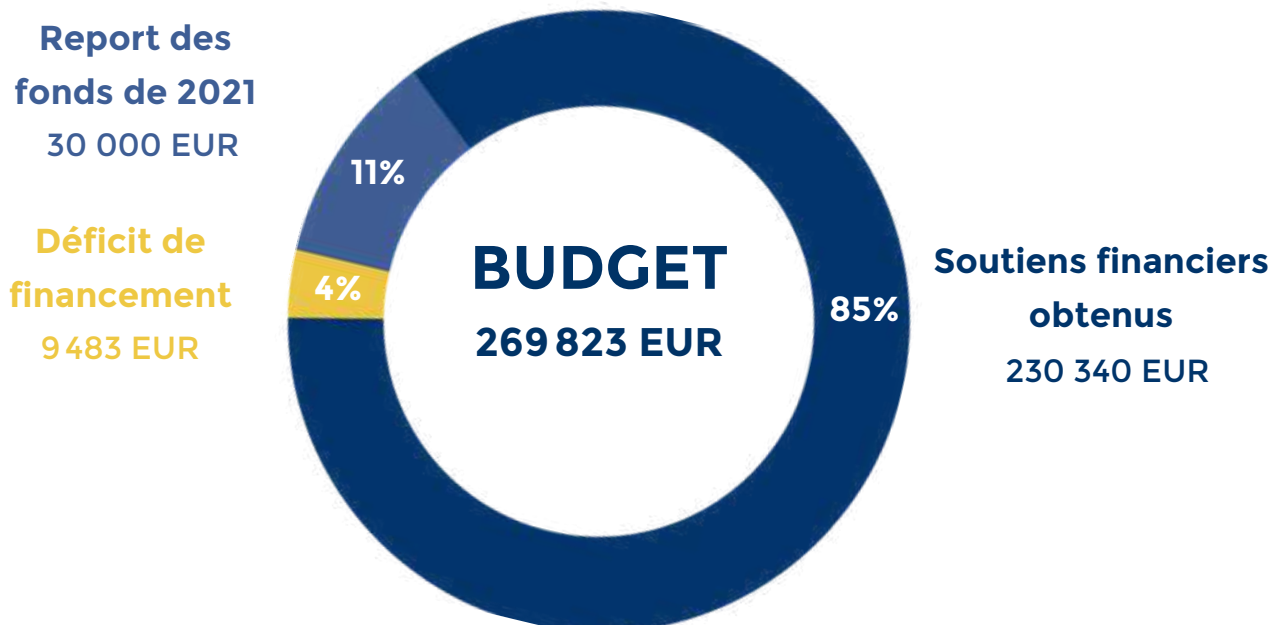
« Je manque les mots pour vous remercier. »

« J'ai à nouveau une carte d'asile. Merci beaucoup. Que Dieu vous bénisse »

« Nous avons eu l'entretien aujourd'hui et tout s'est très bien passé et ils nous ont dit que nous recevrons la décision dans deux mois maximum. La personne qui nous a fait passer l'entretien a dit à mon mari de ne pas s'inquiéter, qu'elle l'aiderait et que tout irait bien. L'interprète nous a également dit que nous nous étions bien débrouillés et, d'après les commentaires de la personne, il était sûr que nous aurions une décision positive. Merci beaucoup pour votre aide. »

« J'ai eu un entretien de presque 3 heures. Elle m'a demandé quelque chose que vous et moi avons travaillé ensemble »

Situation financière en 2022



En 2022, de nombreuses entités partenaires ont décidé de renouveler le soutien et la confiance qu'elles avaient montré envers le projet porté par ELA en 2021: **la Fondation Gratitude, la Fondation Lucq Espérance, la Fondation PAM, la Fondation UMPT, le Fonds Inkermann, le Secours Catholique, Aid Hoc, Choose Love, la BNP Paribas, DLA Piper et les Barreaux de Marseille et Lyon** en font partie.

À leurs cotés, de nouveaux bailleurs ont décidé de soutenir notre projet en 2022: **SolidariTee, la Fondation du Grand-Orient de France, Safe Passage Foundation, Medici for Equality, le CCFD-Terre Solidaire, Humanity Now, ProjectElpida et le Barreau de l'Essonne.**

Nous avons également reçu **25 donations individuelles** par le biais de notre page HelloAsso ou directement sur le compte de l'association.

Merci à toutes les personnes qui continuent de croire en notre combat et soutiennent notre projet en 2022 !

SOUTENEZ NOTRE ACTION

Rapport financier (janvier - juin 2022)

Ligne budgétaire	Budget prévisionnel	Coûts réels (janvier-juin)	% d'absorption
1. Frais de personnel			
1.1. Équipe permanente			
Directrice/avocate (FR) - temps plein	30 000	14 204	47 %
Coordinatrice de projet/avocate (FR) - temps plein	33 600	16 010	48 %
Avocate (GR) - temps plein	25 200	12 600	50 %
Avocate (GR) - temps plein	20 350	9 250	46 %
Avocate (GR) - temps partiel	21 150	8 250	39 %
Chargée de financement (FR) - 80%	25 200	11 165	44 %
Interprète farsi/dari - temps plein (GR)	25 200	12 600	50 %
1.2. Membres bénévoles			
Interprètes occasionnels - conventions de bénévolat	2 400	1 161	48 %
Défraiements des bénévoles (frais de bouche)	5 400	5 344	90 %
Frais de déplacement	800	139	17 %
Sous-total frais de personnel	189 300	90 722	48 %
2. Frais de fonctionnement			
2.1. Consultants extérieurs			
Expert-comptable (GR)	5 400	0	0 %
Expert-comptable (FR)	4 800	2704	56 %
Avocat (GR) - forfait d'honoraires	2 000	0	0 %
Frais de traduction certifiée	1 000	0	0 %
Audit financier externe	5 000	0	0 %
Consultant extérieur : communication	11 704	5 320	45 %
Certification ISO	5 000	0	0 %
2.2. Coûts opérationnels			
Location d'un bureau	4 560	2 596	57 %
Charges (eau et électricité)	3 000	1 126	38 %
Abonnements téléphone/internet	1 800	489	27 %
Assurance	1 800	0	0 %
Fournitures de bureau	1 800	1 346	75 %
Frais bancaires (FR)	180	52	29 %
Frais bancaires (GR)	180	15	8 %
Autres dépenses de l'association	1 800	640	36 %
Aménagement et équipement du bureau	2 000	499	25 %
Domaine + serveur	50	14	28 %
Sous-total frais de fonctionnement	52 074	14 800	28 %
3. Frais d'activités spécifiques			
Frais de déplacement	2 400	1 180	49 %
Frais de représentation en justice	12 000	6 749	56 %
Sous-total frais d'activités spécifiques	14 400	7 930	55 %
COÛT DIRECT PROJET	255 774	113 452	44 %
Réserve (5%)	12 789	0	0 %
TOTAL	268 563	113 452	42 %



Clinique juridique à Katerini. Crédit photo: Claire Didisheim

Rapport d'activité janvier - juin 2022

Equal Legal Aid
Association loi de 1901
N°RNA : W595035578
9 rue des fabricants, 59100 Roubaix